

PROF  LV  VP  DD

## CONTRAT D'INSCRIPTION EN FILIERE INSTRUMENTALE ET COURS COLLECTIFS

Adulte (+ de 25 ans)

### ELEVE

Madame

Monsieur

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

NPA-Localité :

Adresse e-mail :

Téléphone 1 :

Tél. 2 :

Tél. 3 :

Facture payable en :

1 fois

2 fois

mensuellement (8 fois max. pour cours collectifs)

### REPONDANT (SI EXISTANT)

Madame

Monsieur

Nom, Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse (si différente) :

Rabais famille (10%)

Nom de l'autre membre : .....

### INSCRIPTION / COURS

Filière instrumentale

Cours collectifs et Ateliers (merci d'indiquer l'instrument joué)

Instrument ou cours :

Durée :

Jour :

Horaire :

Prof :

Dès le :

2<sup>ème</sup> instrument ou cours :

Durée :

Jour :

Horaire :

Prof :

Dès le :

Tarifs : Merci de remplir le formulaire détaillé des tarifs.

***Le jour et l'horaire de cours sont indicatifs et dépendent du planning de l'enseignant.***

CHF 50.- de frais d'ouverture de dossier et inscription (seulement pour les nouveaux élèves). Frais uniques et non remboursables.

en espèces

par bulletin de versement

L'ETM peut utiliser des images (photo, vidéos) où apparaît mon enfant / j'apparais pour diffusion dans des brochures, des publications uniquement institutionnelles ou sur le site de l'ETM :

J'autorise

Je n'autorise pas

Genève, le

Lu et approuvé recto-verso, Signature :

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

### 1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ce contrat est à remplir et à signer avant le premier cours suivi.
- 1.2 Les conditions d'inscription et le règlement d'application du contrat concernant les paiements font partie intégrante du contrat.
- 1.3 Toutes les démarches administratives (inscriptions, désistements, avenants, changement d'adresse...) doivent être faites **par écrit et adressées au secrétariat** et non au professeur. En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en compte.

### 2. DUREE DU CONTRAT : ENGAGEMENT ET RESILIATION

- 2.1 Les cours de la **filière instrumentale** sont répartis en **2 semestres**. Le 1<sup>er</sup> semestre débute le **2 septembre 2019** et se termine le **10 janvier 2020**. Le 2<sup>ème</sup> semestre débute le **3 février** et se termine le **5 juin 2020**.
- 2.2 L'inscription en **filière instrumentale** engage l'élève adulte pour le **semestre en cours au minimum**. Ce contrat est **reconduit tacitement** de semestre en semestre pour la filière instrumentale « Adulte », sauf **dénonciation par écrit avant le 20 décembre** pour le 1<sup>er</sup> semestre et le **1<sup>er</sup> juin** de l'année en cours pour le 2<sup>ème</sup> semestre. **En cas d'abandon, l'écologie semestriel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).
- 2.3 Les **cours collectifs et ateliers** s'organisent **entre le 2 septembre 2019 et le 26 juin 2020**.
- 2.4 L'inscription aux **cours collectifs et ateliers** engage l'élève adulte **pour l'année scolaire 2019-20**. Ce contrat est **reconduit tacitement** d'année en année pour les cours collectifs et ateliers, sauf **dénonciation par écrit avant le 1<sup>er</sup> juin** de l'année en cours. **En cas d'abandon, l'écologie annuel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).  
Durant la première semaine de la rentrée scolaire, des auditions seront organisées pour la répartition des élèves dans les ateliers. La Direction se réserve le droit de fermer un atelier si le nombre de participants inscrits s'avérait insuffisant.
- 2.5 Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre chronologique et selon les places disponibles.
- 2.6 Les dates des vacances sont les mêmes que celles des écoles publiques genevoises. Sauf exception, les cours n'ont pas lieu durant les vacances et les jours fériés.

### 3. ECOLAGE, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

- 3.1 Une **facture annuelle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour les cours collectifs et ateliers**. La facture pour cette filière est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 8 fois)**.
- 3.2 Une **facture semestrielle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour la filière instrumentale**. La facture pour cette filière est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 4 fois pour le semestre)**.
- 3.3 En cas de paiement mensuel, l'écologie doit être soldé **avant la fin du mois de mai**.
- 3.4 Des rappels sont envoyés en cas de non-paiement et des intérêts de retard sont perçus. Si après ces rappels, la facture n'est pas réglée, celle-ci est mise en contentieux.
- 3.5 En cas de retard de paiement de plus de deux semaines, l'élève **n'aura plus accès aux cours jusqu'au règlement de la somme due, sans rattrapage des cours perdus**.
- 3.6 Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire **non remboursable de CHF 50.- couvrant les frais administratifs** doit être versé au moment de l'inscription, afin que celle-ci soit prise en compte. **Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription ne soit remplie et dûment signée et que les frais administratifs soient versés.**

### 4. TARIFS, CHANGEMENTS DE CATEGORIE TARIFAIRE ET MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

- 4.1 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement annuel, communiqué à l'élève et, le cas échéant, son signataire, par courrier ordinaire. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement le réajustement.
- 4.2 La direction peut accorder des réductions pour de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé (plus d'un mois) attesté par un certificat médical, école de recrue) ; le remboursement ne peut excéder le quart du montant semestriel pour les cours en filière instrumentale. Les cours collectifs et ateliers ne sont pas remboursés.
- 4.3 Les conditions générales sont susceptibles de modifications, communiquées à l'élève et, le cas échéant, son signataire, par courrier ordinaire. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement les modifications.

### 5. ABSENCES

- 5.1 En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat ET l'enseignant lui-même.
- 5.2 Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.
- 5.3 L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou remplacera lui-même les leçons manquées.
- 5.4 Les absences pour cas de force majeure (accident, maladie, etc) sont à annoncer au secrétariat immédiatement et par écrit.

### 6. RABAIS FAMILLE

- 6.1 Un rabais famille de 10% est accordé à partir de 2 membres inscrits, parent ou enfant.

### 7. FOR JURIDIQUE

- 7.1 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.
- 7.2 En cas de contestation, les parties se soumettent au for exclusif des tribunaux du canton de Genève.

## FORMULAIRE DETAILLE DES TARIFS ADULTES

NOM Prénom :

<u>COURS INDIVIDUELS</u>	ADULTES	
	Tarif au semestre	
30 minutes	<input type="checkbox"/>	808 CHF
45 minutes	<input type="checkbox"/>	1 212 CHF
60 minutes	<input type="checkbox"/>	1 616 CHF

<u>COURS COLLECTIFS</u>	ADULTES	
	Tarif normal	Tarif cours collectif combiné avec un cours individuel
Chœur pour enfants / Découverte MAO / Jeunes Talents / Musique pour film et médias visuels / Solfège / Théorie générale	<input type="checkbox"/> 1 056 CHF	<input type="checkbox"/> 845 CHF
Djeun's Rock	<input type="checkbox"/> 1 320 CHF	<input type="checkbox"/> 1 056 CHF
Blues / Chœur / Jazz standard / Let's Play Music / Métal / Metal4Kids / Rock / Rock progressif / Technique d'improvisation jazz	<input type="checkbox"/> 1 584 CHF	<input type="checkbox"/> 1 267 CHF
Coaching vocal	<input type="checkbox"/> 606 CHF	<input type="checkbox"/> -
Coaching de groupe	<input type="checkbox"/>	150 CHF / groupe (1 coaching)
	<input type="checkbox"/>	600 CHF / groupe (4 coachings)
	<input type="checkbox"/>	1 200 CHF / groupe (8 coachings)

Je m'engage à payer l'intégralité de mon écolage

Date :

Signature :